ASSOCIATION LOI 1901 - AGREMENT MINISTERIEL 91 S 47 - SIRET 335188645 00030 - APE 926C Siège social : Centre OmniSport Pierre de Coubertin - rue du Noyer Lambert - 91300 MASSY

Site: https://ville-massy.fr/association/cercle-descrime-de-massy contact: info-club@escrime-massy.com

# FICHE SIGNALETIQUE Inscription saison 2019 – 2020 Pré-inscription avant le 30 juin 2019 □ = réduction de 15€ sauf (\*)

NOM: PRENOM: Adresse:  Code Postal: Ville: Tél. dom: mobile: Date de naissance: Nationalité: E-mail: Profession: Assurance de base (0) u ou autre	M5 M7 M9 M11 M13 M15 M17 M20 Sénior Vétéran		2015 et après 2013-2014 2011-2012 2009-2010 2007-2008 2005-2006 2003-2004 2000-2001-2002 1999 à 1980 avant 1980
Informations complémentaires et Armes pratiquées : Fleuret □ Épée □ Sabre □ Droitier □ Gaucher □ Blasons : Jaune □ Rouge □ Bleu □ Arbitre : Départe. □ F			Épée <b>□</b> Sabre <b>□</b>
POUR LES MINEURS NOM DU RESPONSABLE : Adresse : Code Postal : Tél. dom. : E. mail : Profession :	Maman à l'Esc Débutant et < Débutant et < Initié 2 cours / 2 <sup>é</sup> Initié même 3 <sup>è</sup> Initié même Initié 1 cours / 2 <sup>e</sup> initié même Escrime Médie Extérieur à Ma	6 ans 11 ans sema famill famill sema famill	□ 130 € (*) s □ 165 € ine □ 285 € e □ 250 € e □ 190 € ine □ 230 € e □ 185 € □ 75 € (*)
Banque : N° montant	échéanc échéanc échéanc	е	
EQUIPEMENT PERSONNEL OBLIGATOIRE : Chaussures de sport, gant d'escrime & sous cuirasse: Équipé □ Demande d'achat du gant et de la sous cuirasse □			
PRET : (voir fiche de prêt) Banque : Montant : Veste 30€ □ Pantalon 25€ □ Masque 20  Nom du responsable à la restitution :	0€ <b>□</b> Visa :	Autres	°
Restitution du dépôt Date : / Signature : <u>Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur</u> Date et signature :		·	

**TIREUR** 

REPRESENTANT LEGAL

# REGLEMENT INTERIEUR Approuvé par le Comité directeur réuni le 22 mai 2019

Ce règlement n'a aucune finalité de coercition, il est le fruit de notre expérience, son objectif est de maintenir des relations harmonieuses entre les membres du C.E.M. et l'extérieur et entre ces mêmes membres et la direction.

#### **COMPORTEMENT:**

Il est demandé un comportement responsable.

#### **ARRIVE AU COURS:**

Les adhérents doivent arriver à l'heure et au maximum 10 minutes avant le début des cours et se préparer dans les vestiaires.

#### ATTENTE DES ACCOMPAGNATEURS:

Les accompagnateurs peuvent attendre sur la mezzanine donnant sur la salle d'armes, rendre visite aux personnes du bureau du C.E.M., s'entretenir avec le maître d'Armes pendant les intercours. Sauf accord, ils ne sont pas autorisés à pénétrer dans la salle d'Armes.

### **ABSENCE:**

Toute absence doit être signalée. Aucun membre mineur ne peut quitter le cours sans autorisation. La responsabilité du club est dégagée après la fin de chaque cours. Il est recommandé que les enfants en bas âge soient accompagnés et repris à la porte de la salle d'Armes.

# **TENUE VESTIMENTAIRE:**

Les tireurs doivent être équipés pour évoluer dans la salle. Les chaussures sont des chaussures de sport propres affectées à l'usage sportif en salle. Les chaussures de ville comme les chaussures de sport multi-usages sont interdites (Les pistes doivent impérativement rester propres pour éviter des glissades dangereuses).

#### **RESPECT AU MAITRE D'ARMES:**

L'enseignant ayant le titre de Maître d'Armes est appelé « Maître » et mérite le plus grand respect. Il saura écouter vos problèmes et vous aider à les résoudre.

#### **ASSURANCE:**

Vous devez avant la demande de licence prendre connaissance des assurances possibles et, informer le bureau du C.E.M. de votre choix. La cotisation de base comprend une assurance de base dite catégorie 0.

#### **INSCRIPTION:**

Tout membre évoluant sur une piste (à l'exception de spectateurs autorisés) doit être inscrit même pour un seul cours d'évaluation.

# **COTISATION:**

Elle est réglée en totalité en début d'année, lors du premier cours.

Pour les débutants et les débutantes ayant gagné une période gratuite, la cotisation est due dès le premier cours. A la fin de l'essai suivant leur inscription, la cotisation payée est acquise au cercle ou restituée en totalité si l'essai du débutant n'était pas concluant.

## **CAUTION:**

Un chèque de dépôt de garantie est demandé pour couvrir la casse : salle, équipements de la salle, matériel prêté. Ce dépôt de garantie est récupérable en fin d'année sportive. Pour le bon fonctionnement du CEM et afin de limiter le coût des adhésions, la détérioration ou la casse de matériel fait l'objet d'une facturation. Les tarifs de remise en état sont affichés au bureau du CEM et dans la salle d'Armes.

Carte magnétique d'accès au gymnase : le coût en cas de perte ou de détérioration est de 10 €.

#### COMPETITION

Les compétiteurs comme les accompagnateurs doivent suivre les règles de la bienséance, de la F.F.E. et du directeur technique du lieu de la compétition. Vous devez savoir qu'un accompagnateur, même Parent peut être expulsé dans le cas où il manifeste un comportement antisportif.

# **DISCIPLINE:**

Dans les cas extrêmes et répétés de manquement, le comité du C.E.M. prendra à la majorité des voix, les décisions disciplinaires en s'appuyant sur les directives ministérielles.

L'intéressé aura une possibilité de recours en écrivant au Président du C.E.M.

# LE REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) :

# A compléter